

# VILLE DE DISRAELI

## M.R.C. DES APPALACHES

Séance  
extraordinaire  
du 29 janvier 2024

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le lundi 29 janvier 2024 à 18 h 30, à laquelle assistent M. Germain Martin, M. Martial Matteau, M. Jean-François Marois et M. Claude Jolicoeur, sous la présidence de M. Charles Audet, maire.

Est absent : M. Daniel Roy et M. Alain Daigle.

Est également présente : Mme Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément aux articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres attestent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 18 h 45.

01-2024-032

### 2. OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE BALAI DE RUE MÉCANIQUE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli veut remplacer leur balai de rue mécanique afin d'offrir un service adéquat de nettoyage à ses citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli souhaite remplacer ce balai de rue mécanique dysfonctionnel afin d'avoir de l'équipement neuf pour pouvoir maintenir ce service ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli souhaite déployer ce service en collaboration avec la municipalité de la Paroisse de Disraeli ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli souhaite déployer ce service sur les routes pavées (non numérotées) de son territoire et de la municipalité de la Paroisse de Disraeli ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de prix en lien avec les spécifications demandées a été déposée sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 20 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions a été faite en date du 23 janvier 2024, et que la Ville de Disraeli a reçu qu'une seule soumission conforme de la part de Cubex Limitée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE JOLICOEUR  
ET RÉSOLU**

**QUE** soient autorisés le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à faire les démarches afin de financer ce balai de rue mécanique au montant de 309 635.00 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.**

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 18 h 46.

Les membres du conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

La directrice générale et greffière-trésorière atteste qu'aucune question n'a été transmise par écrit.

01-2024-033

4. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU  
ET RESOLU**

**QUE** soit levée cette séance à 18 h 52.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.**

Je, Charles Audet maire, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la dir.-gén. / greff.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

---

Charles Audet  
Maire

---

Kim Côté  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

